



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement**

Affaire suivie par : Driss DAGHMOUS  
Téléphone : 04 67 61 68 56  
Mél : driss.daghmous@herault.gouv.fr

Montpellier, le - 2 FEV. 2022

**Objet : dossier d'examen au cas par cas –  
Société SMN – Centre de tri de Montpellier  
accusé de réception  
Réf : PROJET n°2022-040**

Monsieur le Directeur,

En application des articles L122-1 et R122-3 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

**Nom du maître d'ouvrage : Société Méditerranéenne de Nettoyement**

**Intitulé du projet : Projet relatif à la mise en place d'une activité pilote de déconstruction de bateaux de plaisance à moteur**

**Localisation : Centre de tri de DAE de Montpellier - Rue Emile Julien - Zone Garosud - BP 25133 - 34073 MONTPELLIER**

Ce dossier a été reçu en préfecture de l'Hérault le 31.01.2022.

Une demande de complément pourra vous être adressée dans les 15 jours. En l'absence d'une telle demande, le délai d'instruction de 35 jours débute à compter de la date du présent accusé de réception.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse vaudra obligation tacite de réalisation d'une étude d'impact.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet,

**Monsieur le Directeur  
Société Méditerranéenne de Nettoyement  
Rue Emile Julien  
PA Garosud  
34070 MONTPELLIER**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Thierry LAUREN'I